

Capsule de sensibilisation – Le verre



Il existe trois options de donner une deuxième vie à vos bouteilles et contenants alimentaires en verre ! Dans tous les cas, il faut d'abord retirer les bouchons et couvercles et rincer les contenants, puis choisir la meilleure option en suivant la hiérarchie suivante !

- 1- Si vos contenants sont consignés, par exemple des bouteilles de bière, la meilleure option est de les rapporter en magasin. Elles seront ainsi nettoyées puis directement réemployées.
- 2- La deuxième option est d'apporter vos contenants dans l'un des conteneurs de verre de la MRC situé à Racine, Richmond, Stoke, Valcourt, Saint-Denis-de-Brompton, Windsor ou à l'écocentre régional. Ces contenants seront envoyés chez l'entreprise 2M Ressources afin d'être recyclés en bouteilles.
- 3- En dernier lieu, vous pouvez envoyer vos contenants de verre dans le bac de recyclage. Ceux-ci seront acheminés chez l'entreprise Groupe Bellemare pour être recyclés en matériaux d'abrasif ou de filtre à piscine.

Rappel important, la porcelaine, la céramique et le pyrex ne sont pas du verre et ne doivent donc pas être mis dans les conteneurs de verre ni dans le bac bleu. Si vous avez des tasses, assiettes, bibelots, bol de pyrex, carreaux de céramiques brisés, etc., il faut les jeter directement à la poubelle.

